Informations de base

2012/2257(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Semestre européen pour la coordination des politiques économiques: emploi et aspects sociaux dans le cadre de l'examen annuel de la croissance 2013 **Subject** 4.10 Politique sociale, charte et protocole social 4.15.02 Lignes directrices, actions, fonds pour l'emploi 5.05 Croissance économique 5.10.01 Convergence des politiques économiques, déficit public, taux d'interêt	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
EMPL Emploi et affaires sociales	LOPE FONTAGNÉ Verónica (PPE)	11/06/2012

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
BUDG Budgets (Commission associée)	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
REGI Développement régional	KLEVA KEKUŠ Mojca (S&D)	18/09/2012

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Affaires générales	3200	2012-11-20
Affaires générales	3210	2012-12-11
Affaires économiques et financières ECOFIN	3215	2013-01-22

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Secrétariat général	BARROSO José Manuel

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé

25/10/2012	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
25/10/2012	Annonce en plénière de la saisine des commissions associées		
20/11/2012	Débat au Conseil		
11/12/2012	Débat au Conseil		
22/01/2013	Débat au Conseil		
24/01/2013	Vote en commission		
30/01/2013	Dépôt du rapport de la commission	A7-0024/2013	Résumé
05/02/2013	Débat en plénière		
07/02/2013	Décision du Parlement	T7-0053/2013	Résumé
07/02/2013	Résultat du vote au parlement		
07/02/2013	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2012/2257(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Initiative stratégique
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	EMPL/7/10963

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE500.606	05/12/2012	
Amendements déposés en commission		PE502.062	17/12/2012	
Amendements déposés en commission		PE502.066	17/12/2012	
Avis de la commission	REGI	PE500.413	18/12/2012	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A7-0024/2013	30/01/2013	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T7-0053/2013	07/02/2013	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2013)304	28/06/2013	

Semestre européen pour la coordination des politiques économiques: emploi et aspects sociaux dans le cadre de l'examen annuel de la croissance 2013

2012/2257(INI) - 30/01/2013 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission de l'emploi et des affaires sociales a adopté le rapport d'initiative de Verónica LOPE FONTAGNÉ (PPE, ES) sur le semestre européen pour la coordination des politiques économiques: emploi et aspects sociaux dans le cadre de l'examen annuel de la croissance 2013.

Les députés rappellent que le chômage représente 25 millions de personnes pour l'ensemble de l'Union, soit 10,5% de la population en âge de travailler. Par ailleurs, plus d'un jeune sur cinq est au chômage (soit 22,8% avec des pointes à plus de 50% dans certains États membres). Les députés rappellent par ailleurs qu'environ 120 millions de personnes sont en danger d'exclusion sociale dans l'UE-27, et sont exposées à un risque aggravé de pauvreté.

Face à ce constat alarmant, les députés proposent une série de **messages clés dans la perspective du Conseil européen de printemps** et une série de recommandations spécifiques annexées à la proposition de résolution. Celles-ci peuvent, dans les grandes lignes, se résumer comme suit :

I. **en ce qui concerne les objectifs de la stratégie Europe 2020**, les députés invitent le Conseil européen à garantir que des fonds européens suffisants soient consacrés à la réalisation de ces objectifs ;

II. **en ce qui concerne la création d'emplois par des réformes structurelles et des investissements ciblant la croissance**, les députés réclament des mesures favorables à l'emploi comme la réforme de la fiscalité du travail qui encourage l'emploi, la facilitation du travail indépendant et la création d'entreprises, l'aide à la conversion des emplois informels et non déclarés en emplois réguliers, la modernisation du marché du travail et l'évolution des systèmes de fixation des rémunérations afin d'aligner celles-ci sur les évolutions de la productivité tout en garantissant toujours des salaires décents, l'exploitation du potentiel d'emploi notamment dans l'économie verte, la santé et les services sociaux ou encore le secteur des TIC ;

III. **en matière d'emploi des jeunes**, les députés appellent le Conseil à en faire une **priorité absolue en 2013**, notamment en prenant des mesures résolues en matière de formation, de lutte contre l'abandon scolaire, en favorisant l'apprentissage de compétences dont les jeunes ont besoin pour trouver un emploi, en favorisant la création d'entreprises par les jeunes et en facilitant la transition de l'enseignement au travail. Des financements clés sont également réclamés via le FSE, dans ce contexte ;

IV. **en matière de marchés du travail**, les députés réclament des marchés du travail plus adaptables et dynamiques, capables de faire face aux perturbations de la situation économique sans recourir aux licenciements, et plus inclusifs, favorisant une participation accrue au travail, notamment pour les personnes défavorisées ;

V. **en ce qui concerne l'éducation et la formation**, les députés appellent à un assainissement budgétaire durable, propice à la croissance et différencié, des investissements dans l'éducation, la formation et la formation tout au long de la vie et l'intégration des programmes européens d'échange pour l'éducation, la formation, la jeunesse et les sports, aux mesures prises dans le cadre du semestre européen ;

VI. **en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale**, les députés demandent la mise en œuvre de stratégies d'inclusion active et des mesures pour lutter contre le phénomène des travailleurs pauvres ;

VII. **en matière d'assainissement budgétaire propice à la croissance**, les députés réclament une approche différenciée par pays en fonction de la marge de manœuvre fiscale de chaque État membre, afin de prévenir les effets négatifs sur la croissance et l'emploi tout en assurant la viabilité de la dette. Le Conseil européen est appelé à assurer la cohérence des différentes priorités de ses orientations politiques afin de ne pas compromettre le potentiel de croissance durable et de création d'emplois, de ne pas aggraver la pauvreté et l'exclusion sociale et de ne pas empêcher l'accès universel à des services publics de qualité. Parallèlement, les députés appellent la Commission à **recalibrer ses modèles relatifs à l'impact de l'effet multiplicateur des coupes budgétaires des États membres** sur la croissance et la création d'emplois. Ils l'appellent également à **mettre en place les mécanismes de surveillance** nécessaires pour faire en sorte que les États membres appliquent les recommandations sociales formulées dans le cadre du semestre européen et du programme national de réforme ;

VIII. **en matière de légitimité démocratique**, les députés regrettent que **le rôle du Parlement européen**, des parlements nationaux, des partenaires sociaux et de la société civile dans le semestre européen **reste limité**. Ils considèrent que le Parlement a un rôle essentiel à jouer pour établir la légitimité démocratique nécessaire et qu'en l'absence d'une base juridique permettant de recourir à la procédure législative ordinaire dans le cadre de l'examen annuel de la croissance, **le Conseil européen devrait prendre en compte les observations parlementaires pour asseoir la légitimité démocratique de ses orientations politiques**. Ils demandent dès lors à la Commission d'imposer aux États membres de garantir une transparence maximale dans l'élaboration des programmes nationaux de réforme.

Les députés reviennent ensuite sur le détail de ces questions clés et précisent les mesures qu'ils souhaiteraient voir se développer en 2013 dans chacun des domaines ci-avant décrits.

En termes de gouvernance, les députés appellent le Conseil européen et les États membres à veiller à ce que les parlements nationaux et régionaux, les partenaires sociaux, les pouvoirs publics et la société civile soient associés de près à la mise en œuvre et au suivi des orientations politiques de la

stratégie Europe 2020 et du processus de gouvernance économique et à **donner suite aux préoccupations et aux propositions exprimées par le Parlement** lors de l'adoption de ses orientations politiques pour 2013. Ils souhaitent que ce dernier soit **dûment associé au semestre européen afin de représenter les intérêts des citoyens et d'accroître ainsi la légitimité des politiques sociales** que les États membres sont appelés à conduire.

Les députés listent enfin les mesures, présentées sous forme de recommandations, qu'ils voudraient voir être prises en compte par le Conseil européen, dans ses futures orientations politiques.

Semestre européen pour la coordination des politiques économiques: emploi et aspects sociaux dans le cadre de l'examen annuel de la croissance 2013

2012/2257(INI) - 07/02/2013 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement a adopté une résolution sur le semestre européen pour la coordination des politiques économiques: emploi et aspects sociaux dans le cadre de l'examen annuel de la croissance 2013.

Il rappelle que le chômage représente 25 millions de personnes pour l'ensemble de l'Union, soit 10,5% de la population en âge de travailler. Par ailleurs, plus d'un jeune sur cinq est au chômage (soit 22,8% avec des pointes à plus de 50% dans certains États membres). Le Parlement rappelle par ailleurs qu'environ 120 millions de personnes sont en danger d'exclusion sociale dans l'UE-27, et sont exposées à un risque aggravé de pauvreté.

Face à ce constat alarmant, le Parlement propose une série de **messages clés dans la perspective du Conseil européen de printemps des 14 et 15 mars 2013** et une série de recommandations spécifiques annexées à la résolution. Celles-ci peuvent, dans les grandes lignes, se résumer comme suit :

I. **en ce qui concerne les objectifs de la stratégie Europe 2020**, le Parlement invite les États membres à prendre les engagements nécessaires, dans leurs programmes nationaux de réforme 2013, pour réaliser les objectifs de la stratégie Europe 2020 en garantissant que des fonds européens suffisants soient consacrés à la réalisation de ces objectifs ;

II. **en ce qui concerne la création d'emplois par des réformes structurelles et des investissements ciblant la croissance**, le Parlement regrette que la plupart des États membres n'aient pas respecté, l'an passé, leur engagement à soumettre un plan national pour l'emploi (PNE) dans le cadre de leur PNR 2012 et réclame **des mesures favorables à l'emploi** comme la réforme de la fiscalité du travail qui encourage l'emploi, la facilitation du travail indépendant et la création d'entreprises, l'aide à la conversion des emplois informels et non déclarés en emplois réguliers, la modernisation du marché du travail et l'évolution des systèmes de fixation des rémunérations afin d'aligner celles-ci sur les évolutions de la productivité tout en garantissant toujours des salaires décents, l'exploitation du potentiel d'emploi notamment dans l'économie verte, la santé et les services sociaux ou encore le secteur des TIC ;

III. **en matière d'emploi des jeunes**, le Parlement appelle le Conseil à en faire une **priorité absolue en 2013**, notamment en prenant des mesures résolues en matière de formation, de lutte contre l'abandon scolaire, en favorisant l'apprentissage de compétences dont les jeunes ont besoin pour trouver un emploi, en favorisant la création d'entreprises par les jeunes et en facilitant la transition de l'enseignement au travail. Des financements clés sont également réclamés via le FSE, dans ce contexte. Il prie également les États membres d'élaborer des stratégies d'ensemble à destination des jeunes chômeurs qui ne suivent aucun enseignement ni aucune formation (NEET) ;

IV. **en matière de marchés du travail**, le Parlement déplore que l'examen annuel de la croissance 2013 n'aborde pas la question de la qualité des emplois et s'attache trop peu à la mise en place des conditions nécessaires à l'accroissement du taux d'activité, notamment parmi les femmes, les travailleurs âgés de plus de 45 ans, les personnes handicapées et les personnes les plus défavorisées. Il réclame dès lors des marchés du travail plus adaptables et dynamiques, capables de faire face aux perturbations de la situation économique sans recourir aux licenciements, et plus inclusifs, favorisant une participation accrue au travail, notamment pour les personnes vulnérables et défavorisées ;

V. **en ce qui concerne l'éducation et la formation**, le Parlement appelle à un assainissement budgétaire durable, propice à la croissance et différencié, des investissements dans l'éducation, la formation et la formation tout au long de la vie et l'intégration des programmes européens d'échange pour l'éducation, la formation, la jeunesse et les sports aux mesures prises dans le cadre du semestre européen ;

VI. **en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale**, le Parlement demande la mise en œuvre de stratégies d'inclusion active et des mesures pour lutter contre le phénomène des travailleurs pauvres. Il invite la Commission à insister sur ces mesures par pays et appelle le Conseil européen à adopter ces orientations **en priorité** ;

VII. **en matière d'assainissement budgétaire propice à la croissance**, le Parlement réclame une approche différenciée par pays en fonction de la marge de manœuvre fiscale de chaque État membre, afin de prévenir les effets négatifs sur la croissance et l'emploi tout en assurant la viabilité de la dette. Le Conseil européen est appelé à assurer la cohérence des différentes priorités de ses orientations politiques afin de ne pas compromettre le potentiel de croissance durable et de création d'emplois, de ne pas aggraver la pauvreté et l'exclusion sociale et de ne pas empêcher l'accès universel à des services publics de qualité. Le Parlement appelle également la Commission à recalibrer ses modèles relatifs à l'impact de l'effet multiplicateur des coupes budgétaires des États membres sur la croissance et la création d'emplois. En revanche, contrairement à sa commission au fond, la Plénière renonce à inviter la Commission à intégrer dans le tableau de bord pour la correction des déséquilibres macroéconomiques des indicateurs sociaux, tels que l'inégalité

des revenus et la participation au marché du travail. La Plénière n'appelle pas non plus, comme sa commission au fond, à mette en place des mécanismes de surveillance pour faire en sorte que les États membres appliquent les recommandations sociales formulées dans le cadre du semestre européen ;

VIII. **en matière de légitimité démocratique**, le Parlement regrette que **son rôle**, celui des parlements nationaux, des partenaires sociaux et de la société civile dans le semestre européen **reste limité**. Il considère qu'il a un rôle essentiel à jouer pour établir la légitimité démocratique nécessaire et qu'en l'absence d'une base juridique permettant de recourir à la procédure législative ordinaire dans le cadre de l'examen annuel de la croissance, **le Conseil européen devrait prendre en compte les observations parlementaires pour asseoir la légitimité démocratique de ses orientations politiques**. Il demande dès lors à la Commission d'imposer aux États membres de garantir une transparence maximale dans l'élaboration des programmes nationaux de réforme.

Le Parlement revient ensuite sur le détail de ces questions clés et précise les mesures qu'il souhaiterait voir se développer en 2013 dans chacun des domaines ci-avant décrits.

En termes de gouvernance, le Parlement appelle le Conseil européen et les États membres à veiller à ce que les parlements nationaux et régionaux, les partenaires sociaux, les pouvoirs publics et la société civile soient associés de près à la mise en œuvre et au suivi des orientations politiques de la stratégie Europe 2020 et du processus de gouvernance économique et à **donner suite aux préoccupations et aux propositions qu'il a exprimées** lors de l'adoption de ses orientations politiques pour 2013. Il souhaite être **dûment associé au semestre européen afin de représenter les intérêts des citoyens et d'accroître ainsi la légitimité des politiques sociales** que les États membres sont appelés à conduire.

Le Parlement liste enfin les mesures, présentées sous forme de recommandations, qu'il voudrait voir être prises en compte par le Conseil européen, dans ses futures orientations politiques pour 2013.